

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 mai 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy,
Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Jean-Guy Desmarchais et
Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Absent : Monsieur Richard Filion, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2008-05-101 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Point retiré :

3.2 Avis de motion : règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437.

Point ajouté :

- 7.1** Gestion du territoire – engagement d'un employé temporaire au poste de journalier;
- 7.2** Services communautaires – engagement d'une responsable du service de garde – camp de jour La Samare saison 2008;
- 7.3** Entente de service avec le Centre Notre-Dame de Fatima pour le camp de jour et l'utilisation de la piscine – autorisation de signature;
- 7.4** Contrat de services professionnels à Laboratoire A.B.S. : travaux de réhabilitation du boul. St-Joseph Sud;
- 7.5** Mandat à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin pour la gestion muséale du Parc historique de la Pointe-du-Moulin et versement de subventions;
- 7.6** Financement d'équipement pour les mesures d'urgence;
- 7.7** Projet de construction d'une caserne d'incendie : acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 2 069 699 – mandat à Dunton Rainville.
- 7.8** Contrat de services avec Planex Consultants inc. : étude de faisabilité pour l'implantation d'équipement sportif.
- 7.9** Affectation temporaire au poste d'inspecteur en bâtiments : autorisation d'application des règlements d'urbanisme et de nuisances.
- 7.10** Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de prévoir des dispositions particulières concernant la zone H-207.

ADOPTÉE

2008-05-102 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2008

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 avril 2008 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2008, tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-05-103 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2008 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2008, au montant de **146,181.16 \$**.

ADOPTÉE

2008-05-104 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2008 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2008, au montant de **425,462.32 \$**.

ADOPTÉE

2008-05-105 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **125,817.31 \$**.

ADOPTÉE

2008-05-106 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'autoriser le trésorier à procéder au transfert budgétaire de la somme de **7,024 \$**, plus taxes, du poste budgétaire 1-02-111-00-311 (frais de congrès, colloque) vers le poste budgétaire 1-22-351-00-725 (machinerie, outillage et équipement).

ADOPTÉE

2008-05-107 VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES : GRAVES (REPAS PARTAGÉS) ET PHOENIX DE NDIP

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse aux organismes suivants une somme de **500 \$** chacun à titre d'aide financière; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992 :

- **Les Repas partagés de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;**
- **Phoenix de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.**

ADOPTÉE

2008-05-108 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-7 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET USAGES ACCESSOIRES DU GROUPE « HABITATION » - ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le Règlement de zonage no 437 aux fins d'établir des normes relatives aux bâtiments, constructions et usages accessoires du groupe « Habitation »;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 8 avril 2008;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 mai 2008.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter, avec changements, le second projet de règlement no 437-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins d'établir des normes relatives aux bâtiments, constructions et usages accessoires du groupe « Habitation ».

ADOPTÉE

2008-05-109 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-8 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage no 437, aux fins notamment d'autoriser les galeries comme construction accessoire dans la cour et la marge avant pour le groupe « Habitation », et de prévoir des normes particulières applicables à la zone H-207;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-8 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2008-05-110 RÈGLEMENT NO 445-2 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 avril 2008 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le Règlement no 445-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445 ».

ADOPTÉE

2008-05-111 RÈGLEMENT NO 459 : RÈGLEMENT SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 avril 2008;

Considérant qu'un projet de règlement sur la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux a été adopté lors de la séance du 8 avril 2008;

Considérant qu'un avis a été publié le 9 avril 2008;

Considérant qu'à l'expiration du délai fixé, aucune opposition n'a été reçue à l'égard du projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'adopter le Règlement numéro **459** intitulé « Règlement sur la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux ».

ADOPTÉE

2008-05-112 **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 275 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR PLUVIAL ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION AUX FINS DE GÉRER LES EAUX PLUVIALES QUI SE DÉVERSENT DANS LA BAIE MADORE – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 avril 2008 de la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 950 000 \$ pour les travaux de construction d'un collecteur pluvial et d'un bassin de rétention aux fins de gérer les eaux pluviales qui se déversent dans la Baie Madore;

Considérant qu'après révision, la dépense et l'emprunt s'élèvent à la somme de 2 275 000 \$;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'adopter le Règlement numéro **460** intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de **2 275 000 \$** pour les travaux de construction d'un collecteur pluvial et d'un bassin de rétention aux fins de gérer les eaux pluviales qui se déversent dans la Baie Madore.

ADOPTÉE

2008-05-113 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-05, LOT 2 066 958 (132 CHEMIN DU VIEUX-MOULIN)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2008-05;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2008-05, concernant l'immeuble situé au **132, chemin du Vieux-Moulin** (lot : 2 066 958), à l'effet de permettre la construction d'une résidence avec un niveau de plancher du rez-de-chaussée à 1,76 mètre de hauteur par rapport au niveau du centre de la voie de circulation plutôt qu'à un maximum de 1,5 mètre tel que prescrit par la réglementation.

ADOPTÉE

2008-05-114 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-06, LOT 3 891 482 (1075 BOULEVARD DON-QUICHOTTE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2008-06;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2008-06, concernant l'immeuble situé au **1075, boulevard Perrot** (lot : 3 891 482), à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal (atelier de réparations de transmissions) majoritairement en cour arrière, avec un rapport espace bâti/terrain de 17 % au lieu du maximum autorisé de 10 % tel que prescrit par la réglementation.

ADOPTÉE

2008-05-115 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

Attendu que l'article 29,9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Attendu que la Ville a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires à ses activités;

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec, pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

2008-05-115...suite

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

Que pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes, telles qu'il apparaît dans le cahier des charges annuel (publié sur le site internet de l'UMQ);

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2008-05-116

CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉHABILITATION DU BOUL. ST-JOSEPH SUD : APPEL D'OFFRES GT2008-05 : ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de réfection et de réhabilitation du boul. St-Joseph Sud;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 6 mai 2008;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'accorder le contrat de réfection et de réhabilitation du boul. St-Joseph Sud à la **Cie Meloche inc.**, plus bas soumissionnaire confirme, au coût de **915,552.29 \$** plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2008-05; le tout puisé à même le règlement d'emprunt no 457. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2008-05-117

CONTRAT POUR L'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX : APPEL D'OFFRES GT2008-06 : REJET DES SOUMISSIONS

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrat d'agrandissement des ateliers municipaux;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 6 mai 2008;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant que les prix soumis dépassent largement l'estimation des coûts et qu'il y a lieu de rejeter les soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de **rejeter** toutes les soumissions de l'appel d'offres GT2008-06 relatif au contrat d'agrandissement de la section bureau des ateliers municipaux.

ADOPTÉE

2008-05-118 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR LA SAMARE – SAISON 2008 : MONITRICES(EURS) ET MONITRICE EN CHEF**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'engager les personnes suivantes au poste de moniteur et monitrice pour la saison estivale 2008 du camp de jour La Samare, débutant le ou vers le 30 juin 2008, pour une durée maximale de 8 semaines, au taux horaire de 9,93 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-20-114, à savoir :

Stéphanie Bernier	Marie-Ève Leemars
Maude Berthelette-Lachance	Julie Ménard
Émilie Bourret	Marilou Ménard
Mélanie Cazalis-Landry	Marie-Pier Mongrain
Sarah Deschênes	Maxim Roy
Érik Lagacé	Cassandra Sauvé
Josiane Lanthier	Eliott Talec
Audrée Lavoie-Archambault	Cynthia Tessier
Jessica Leblanc	Laurence Varin

D'engager **Catherine Granger** au poste de monitrice en chef pour la saison estivale 2008 du camp de jour La Samare, débutant le ou vers le 30 juin 2008, pour une durée maximale de 8 semaines, au taux horaire de 10,93 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-20-114.

D'engager **Chloé Berthelette-Lachance** au poste d'aide-monitrice pour le camp de jour La Samare, à compter du 2 juillet 2008, pour une période de 180 heures, au taux horaire de 8,50 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-20-114.

ADOPTÉE

2008-05-119 **LES SKIEURS DE L'ÎLE INC. : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA SAISON 2007-2008**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à Les Skieurs de l'Île inc. une aide financière de **500 \$**, pour la saison 2007-2008.

ADOPTÉE

2008-05-120 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE : PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager **Sylvain Dupré**, à titre d'employé temporaire, au poste de préposé à la maintenance, aux Services communautaires, à compter du 29 avril 2008, pour une durée maximale de 120 jours, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2008-05-121 **APPUI AU PROJET DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LA CRÉATION D'UN COMPLEXE DU RSS-VD**

Considérant la résolution no 2007-06-71 du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges portant sur une demande de mesure afin de maintenir une réserve acceptable de médecins dans la région, laquelle a été acheminée auprès du gouvernement du Québec;

Considérant que la région administrative de la Montérégie est très en deçà de la moyenne québécoise quant aux dépenses moyennes en matière de santé, per capita, de même que pour ce qui est de l'accessibilité aux infrastructures en santé, et que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de loin en deçà des moyennes montérégiennes;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges (122 881 habitants, décret 1908-2007) compte parmi l'une des seules agglomérations de plus de 100 000 habitants, au Québec comme au Canada, qui ne dispose pas d'un centre hospitalier ou d'un plateau technique offrant des soins d'urgence de première ligne;

Considérant la responsabilité populationnelle qui incombe au Centre de Santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges quant à l'organisation de la desserte des services de santé et de services sociaux dans Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que le projet clinique du CSSS de Vaudreuil-Soulanges, dévoilé le 27 novembre 2007 lors de son assemblée publique annuelle, définit les priorités d'action et les engagements du CSSS-VS au cours des 3 prochaines années, et ce, en regard des besoins et des attentes exprimés par la population qu'il dessert en vue d'améliorer l'accessibilité, la continuité et la qualité de ses services en matière de santé et de services sociaux sur le territoire;

Considérant l'opportunité créée par le transfert des activités réalisées dans les locaux des trois bâtisses que le CSSS-VS loue à Vaudreuil-Dorion et dont les baux viennent à échéance en 2009;

Considérant la nécessité toujours grandissante de développer de nouveaux services en santé et services sociaux en raison de l'expansion démographique de Vaudreuil-Soulanges qui se poursuit;

Considérant l'engagement du CSSS-VS depuis sa création visant à mobiliser, à exceller et à bâtir un réseau local de santé et de services sociaux dans Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'il faut trouver de nouvelles solutions, tout en s'appuyant sur des données probantes ainsi que sur la collaboration des divers partenaires.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appuie le Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges dans son projet de création d'un Complexe du réseau de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges, dont il sera le maître d'œuvre et qui desservira la population de Vaudreuil-Soulanges;

2008-05-121...suite

Que soit transmis la présente résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Philippe Couillard, aux députés de Vaudreuil, M. Yvon Marcoux, et de Soulanges, Mme Lucie Charlebois, à la députée fédérale, Mme Meili Faille, à l'Agence régionale de santé et de services sociaux de la Montérégie et aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2008-05-122 SOUPER-THÉÂTRE : VILLE DE PINCOURT ET COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue **Josée Baril** et **Diane Gervais**, pour assister au Souper-Théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité ville en santé Pincourt, le 19 juin 2008, au Théâtre des Cascades, et, à cette fin, achète 2 billets au coût total de **150 \$**, à titre d'aide financière pour la réalisation de projets en environnement; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2008-05-123 AGAIP : DÉLÉGATION À L'ACTIVITÉ DU 21 MAI 2008

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue **Diane Gervais** et **Serge Roy**, pour représenter la Ville à l'activité mensuelle de l'AGAIP, le 21 mai 2008, et, à cette fin achète 2 billets au montant total de **80 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2008-05-124 FONDATION DU CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA : SOIRÉE-BÉNÉFICE

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue **Diane Gervais** et **Michel Asselin** pour représenter la Ville à la soirée-bénéfice de la Fondation du Centre Notre-Dame de Fatima, le 23 mai 2008, au Château Vaudreuil, et, à cette fin achète 2 billets au montant total de **200 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2008-05-125 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT : ACHAT DE BILLETS

Considérant que les profits du tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot sont versés à des organismes d'aide à la jeunesse;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

2008-05-125 ...suite

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets du Tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot, le 6 juin 2008, au coût total de **350 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992 : en plus du **maire**, le conseiller **Michel Asselin** est autorisé à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2008-05-126 FONDATION STE-JEANNE-DE-CHANTAL : SOIRÉE HOMMAGE AUX FAMILLES PIONNIÈRES

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets, à titre d'aide financière, pour la Soirée hommages aux familles pionnières, le 7 juin 2008, au profit de la Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal, au coût total de **200 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-731-80-992. En plus du **maire**, le conseiller **Richard Filion** est autorisé à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2008-05-127 APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PLACES SUBVENTIONNÉES DU C.P.E. L'ÎLE-AUX-TRÉSORS

Considérant que selon la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut St-Laurent, la pénurie de places pour les services de garde éducatifs est alarmante dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'il n'y a actuellement que 150 places offertes (répartie entre le C.P.E. Les Petits Mousles et le C.P.E. L'Île-aux-Trésors) en volet installation à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant que le projet du C.P.E. L'Île-aux-Trésors d'implantation d'une nouvelle installation est situé dans un secteur où vit environ 50 % de la population de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que le conseil municipal appui le projet du C.P.E. L'Île-aux-Trésors d'acquisition d'une partie du lot 3 043 542, pour le développement de nouvelles places subventionnées à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2008-05-128 COMAQ : CONGRÈS ANNUEL 2008 – DÉLÉGATION

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'autoriser **Jacques Robichaud**, greffier, à participer au congrès annuel 2008 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se tiendra les 28, 29 et 30 mai 2008 à Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

Que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2008-05-129 GESTION DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT D’EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU POSTE DE JOURNALIER

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d’engager **Pascal Ranger**, à titre d’employé temporaire, au poste de journalier à la Gestion du territoire, à compter du 29 avril 2008, pour une période de 120 jours; selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2008-05-130 SERVICES COMMUNAUTAIRES – ENGAGEMENT D’UNE RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE – CAMP DE JOUR LA SAMARE SAISON 2008

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d’engager **Ariane Ouellet**, à titre d’employée temporaire, au poste de responsable du service de garde du camp de jour La Samare, pour une période de 8 semaines, débutant le ou vers le 27 juin 2008; selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-20-114.

ADOPTÉE

2008-05-131 ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA POUR LES CAMPS DE JOURS ET L’UTILISATION DE LA PISCINE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L’Île-Perrot signe avec le Centre Notre-Dame de Fatima l’entente de services pour les camps de jours et l’utilisation de la piscine. L’entente est d’une durée de 3 ans.

D’autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l’entente de services avec le Centre Notre-Dame de Fatima.

ADOPTÉE

2008-05-132 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LABORATOIRE A.B.S. : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BOUL. ST-JOSEPH SUD

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de retenir les services de Laboratoire A.B.S. inc. pour les services de laboratoire dans le cadre des travaux de réhabilitation du boul. St-Joseph Sud. Le coût du contrat est de **13 735 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le Règlement d’emprunt no 457.

ADOPTÉE

2008-05-133 **MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN POUR LA GESTION MUSÉALE DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

Considérant que la Ville a conclu une entente avec la SODEC afin d'assurer la gestion muséale et la surveillance du site historique de la Pointe-du-Moulin;

Considérant la mise sur pied de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin;

Considérant qu'à même la subvention qu'elle recevra de la SODEC, la Ville doit assurer le financement des activités de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot confie le mandat à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin de la gestion muséale et de la surveillance des installations du Parc historique de la Pointe-du-Moulin. Le mandat prendra fin le 31 mars 2009.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin une première subvention de **25 000 \$** pour la gestion muséale et de la surveillance des installations du Parc historique de la Pointe-du-Moulin : le Conseil autorise le trésorier à verser la première subvention à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

Que le trésorier soit autorisé à verser à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin toute subvention subséquente, nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme, sur présentation et suite à l'analyse des pièces justificatives nécessaires.

ADOPTÉE

2008-05-134 **FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENT POUR LES MESURES D'URGENCE**

Considérant que le Service de prévention des incendies de la Ville de L'Île-Perrot a procédé à l'acquisition de pompes et de génératrices dont la valeur totalise **19 698,95 \$**, taxes incluses;

Considérant que pour sécuriser ces équipements, le Service de la prévention des incendies de la Ville de L'Île-Perrot a procédé à l'acquisition de cadenas et de câbles pour une valeur de 593,27 \$, taxes incluses;

Considérant que ces acquisitions font l'objet d'une subvention gouvernementale d'environ **10 000,00 \$** et que le solde de la dépense doit être partagé en parts égales entre la Ville de L'Île-Perrot et la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant que ces équipements serviront aux deux villes dans le cadre d'intervention en mesure d'urgences.

2008-05-134 ...suite

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que le Conseil autorise le trésorier à procéder au paiement de ces dépenses et à facturer la Ville de L'Île-Perrot pour sa juste part du coût de ces acquisitions, déduction faite de la subvention à recevoir;

Que le montant représentant la part de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot dans le coût d'acquisition des équipements soit imputé au poste budgétaire 22-233-00-725 et financé par le surplus libre, au 31 décembre 2007;

Que le montant représentant la part de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot dans le coût d'acquisition des cadenas et câbles soit imputé au poste budgétaire 02-231-00-649 et financé par le surplus libre, au 31 décembre 2007;

ADOPTÉE

2008-05-135 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE D'INCENDIE : ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DU LOT 2 069 699 – MANDAT À DUNTON RAINVILLE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes, L.R.Q. c. C-19*, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot peut acquérir pour une fin municipale relevant de sa compétence tout immeuble nécessaire;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot souhaite se prévaloir de ses pouvoirs qui lui sont accordés pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, l'immeuble portant le numéro de lot 2 069 699, du cadastre du Québec circonscription foncière de Vaudreuil, tel que plus amplement décrit au plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, daté du 12 novembre 2007 et portant le numéro 38 200 de ses minutes auquel est joint la description technique, dans le but d'y construire une caserne incendie;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a mandaté par la résolution 2007-12-320 ses procureurs Dunton Rainville afin de déposer un avis d'expropriation;

Considérant qu'il est opportun de mandater les procureurs de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, afin de préparer tout autre document requis et de représenter la Ville dans le présent dossier.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'acquérir de gré à gré ou par expropriation pour fins municipales, et plus particulièrement afin d'y construire une caserne incendie, l'immeuble portant le numéro de lot 2 069 699, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, tel que plus amplement décrit au plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, daté du 12 novembre 2007 et portant le numéro 38 200 de ses minutes auquel est joint la description technique;

De mandater l'étude Dunton Rainville pour préparer tout document requis et représenter la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot dans le présent dossier;

Que le certificat du trésorier indiquant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot dispose de crédits suffisants pour acquitter les coûts d'acquisition et les frais inhérents à l'expropriation du lot 2 069 699 du cadastre du Québec, certificat annexé à la résolution.

ADOPTÉE

2008-05-136 CONTRAT DE SERVICES AVEC PLANEX CONSULTANTS INC. : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de conclure un contrat de services professionnels avec **Planex Consultants inc.** pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'équipement sportif. Le coût du contrat est de **19 500 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-711-00-419 et financé par le surplus libre au 31 décembre 2007.

ADOPTÉE

2008-05-137 AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS : AUTORISATION D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE NUISANCES

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'autoriser madame **Anne-Marie Daoust**, à compter du 25 mars 2008 et jusqu'à la fin de son affectation temporaire au poste d'inspecteur en bâtiments, selon la procédure prévue à la convention collective, à administrer et appliquer, avec tous les pouvoirs inhérents, les règlements suivants :

Règlement de zonage no 437
Règlement de lotissement no 438
Règlement de construction no 439
Règlement sur les permis et certificats no 440
Règlement relatif aux nuisances no 426

ADOPTÉE

2008-05-138 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LA ZONE H-207

Madame la conseillère, Josée Baril, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 437 ayant notamment pour objet de prévoir des dispositions particulières applicables à la zone H-207 portant, entre autres, sur l'architecture d'ensemble des habitations, sur l'obligation d'un garage double, sur l'obligation que les murs extérieurs soient constitués à 100 % de maçonnerie, sur l'aménagement paysager et sur les usages accessoires spécifiquement autorisés.

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2008-05-139 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à **20h40**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

